



COMMENT CONTRÔLER SON RESEAU DE DISTRIBUTION ?

Jeudi 21 novembre 2019 - de 9h à 11h (accueil à partir de 8h30)

Programme :

- ✓ **Choisir son mode de distribution** en fonction des objectifs fixés par l'entreprise (répartition des territoires / clients, préservation d'une image de marque homogène, politique de prix, etc.)
- ✓ **Choisir ses distributeurs** : le refus d'agrément et le non-renouvellement d'agrément (retour sur l'abondante jurisprudence de 2018 et 2019)
- ✓ **Contrôler les canaux de vente de ses produits** (points de vente physiques, sites internet, marketplaces)
- ✓ **Piloter la politique tarifaire de son réseau**

BCTG Avocats vous invite à une session d'échanges et de conseils pratiques pour identifier les outils juridiques dont disposent les détenteurs de marques afin de contrôler leurs réseaux de distribution et pérenniser les modèles économiques retenus.

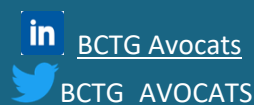
Cette session de formation permettra également d'évoquer l'évolution récente des positions des autorités de concurrence et des juridictions sur ces sujets sensibles.

Intervenants : **Hugues Villey**, Avocat associé (BCTG – Droit économique)
 François Dauba, Counsel (BCTG – Droit économique)

Le nombre de places étant limité, nous vous remercions de confirmer votre présence : s.malherbe@bctg-avocats.com

Cette session s'adresse aux personnes en charge de la vision stratégique et de la structuration de la politique commerciale des fournisseurs (juridiques et commerciales) tels que DJ ou DC.

Cabinet BCTG Avocats
14 avenue Gourgaud - 75017 Paris
www.bctg-avocats.com



Vous recevez cet email car vous faites partie de nos relations et contacts. Vous disposez naturellement d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données vous concernant et pouvez demander à ne plus recevoir nos prochaines communications en écrivant à : s.malherbe@bctg-avocats.com